

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Thor'Espace, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 18 mars 2025

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusé : M. Bernard MAZOUÉ ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU.

29- 2025

OBJET : OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE VOIES COMMUNALES N° 117 ET 138 SECTEUR DE LA BOULE ET L'OISELIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants),

Vu l'article L161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

Madame le Maire expose que des riverains des voies communales n°117 et 138 respectivement des villages de La Boule et de L'Oiselière ont sollicité la commune afin de se porter acquéreur d'une partie de ces voies.

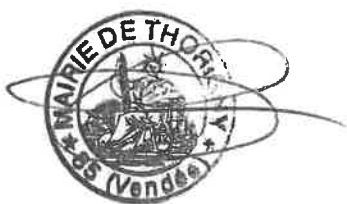
Il convient de procéder à une enquête publique préalable en vue du déclassement d'une partie de ces voies. Un Commissaire enquêteur réalisera cette enquête dans les 2 secteurs concernés. Ce dernier émettra un avis sur le déclassement de ces voies, en vue de leur aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie des voies communales n° 117 et 138 en vue de leur aliénation,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

VOTE : *oui : 15* *non : 0* *abstention : 0*

Le Maire,
Alexandra GABORIAU



Le Secrétaire de Séance
Sébastien CADOT

*Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an susdits
Publié sur le site internet le
Au registre*

Thoiry, le

07 AVR. 2025